

Rapport de la commission qui a étudié le préavis n°3 de la municipalité relatif à la construction d'un hangar à plaquettes.

Ballaigues, le 30 septembre 2016

Au conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 13 septembre 2016 à la salle des commissions pour débattre du préavis cité en titre. Nous remercions M. Gilbert Poncet municipal ainsi que M. Pascal Bays, garde-forestier du tirage du Suchet, pour leurs explications et pour les réponses apportées.

Préambule :

Cela fait plusieurs années que le triage du Suchet cherche un meilleur débouché pour le bois d'industrie (3'300 m³/ an). En effet celui-ci est tributaire des prix fixés par les grands acheteurs (Actuellement 30frs/ m³). De plus le bois ne reste pas dans la région ou y reviens en ayant été transformé hors de la région.

Le projet de faire des plaquettes de bois pour alimenter un chauffage à distance était l'opportunité à saisir.

Le projet :

La construction du hangar est l'un des maillons du projet de chauffage à distance (CAD) à plaquettes de bois, du quartier de Montchoisi à Orbe, dont les partenaires sont :

La commune d'Orbe : client

VO énergie : fournisseur d'énergie

Fondation Saphir : client

Le tirage du Suchet : fournisseur du combustible (dans son contrat le triage est responsable : de la production de plaquettes, du transport et de l'approvisionnement du silo de la chaufferie ainsi que de l'évacuation des cendres.)

Pour mémoire de Triage du Suchet est composé des communes de L'Abergement, Ballaigues, Les Clées, Lignerolle, Montcherand, Orbe, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances.

Pourquoi un hangar :

Pour produire des plaquettes sèches (3 moins de séchage par fermentation) il faut un endroit à l'abri.

Il est prévu de séparer le hangar en 4 box de 1000m³ pour avoir un roulement de matière première.

Le hangar est dimensionné pour permettre une augmentation de production.

Les grumes sont sorties de la forêt puis stockées à l'extérieur puis elles sont réduites en plaquettes avec une broyeuse (entreprise externe)

La situation géographique du hangar est judicieuse, loin des habitations (pas de nuisances sonores), prêt des zones d'exploitations, accès facile en camion et proximité de la chaufferie.

Avantage :

Avec ce projet le Triage compte sortir 15% de matière supplémentaire de nos forêts pour la production de plaquettes vertes. Le CAD pouvant absorber une petite quantité de ces plaquettes, le bois est laissé en bordure de forêt et broyé directement sur place puis acheminé directement à Orbe.

Vente :

Production annuelle de plaquettes – 6'000m³ :

- 4'000 m³ seront destinés au CAD
- 2'000 m³ seront destinés aux privés et autres professionnels

Pour les gros volumes le triage vendra les plaquettes en KWh fourni.

Pour les petits volumes la vente se fera au m³.

Financement :

Les budgets pour la réalisation du projet ont été réalisés sur la base d'offres. Pour la phase suivante d'autres entreprises seront sollicitées pour établir des offres concurrentes.

Pour la commission les coûts présentés semblent correctes.

Coût de la construction, y.c. achat du terrain, terrassement et goudronnage, construction du hangar, de l'abri et de la clôture. 562'800 frs

Subvention d'env. 20% à fond perdu du service à l'énergie -112'800 frs

Fond de roulement 65'000 frs

Total à financer : 515'000 frs

Le fond de roulement de CHF 65'000, qui est demandé (inclus dans le total à financer), fera l'objet de discussions au sein du comité du Triage. Suivant la marche des affaires, il pourrait être remboursé.

La clé de répartition, de 23%, pour la commune de Ballaigues représente le pourcentage de surface de forêt communale au sein du Triage du Suchet.

Rapporté au financement du projet, cela représente la somme de CHF 66'700 pour la commune de Ballaigues.

Divers :

La commission a demandé s'il y avait la possibilité de poser des panneaux solaires sur la toiture pour la production d'électricité. M Bays a répondu que cela n'avait pas été étudié, vu que sur place il n'y a pas besoin d'éclairage ou autres appareils électriques.

Conclusion :

En conclusion, nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Ballaigues

- Vu le préavis municipal n° 3 du 5 septembre 2016
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1. d'autoriser la construction d'un hangar à plaquettes,**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 66'700,**
- 3. de financer ce montant par la trésorerie courante**
- 4. d'amortir ce montant par l'utilisation de la provision du compte 9282.1 « Fonds forestier » pour l'entier du montant de la construction.**

La commission était composée de :

Philippe Turin, président

Romain Bourgeois

Jean-Luc Leresche, rapporteur